

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 22 septembre 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 28 septembre 2026

SPORTS - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES - 36ÈME ÉDITION DE LA COULÉE VERTE

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Yannick ALLIROL, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Cédric BOUCHET, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Anne-Sophie CATRIX, Simon CHARLES, Christelle CHASSAGNE, Dominique CHAUSSEY, Olivier D'ARAUJO, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Annie-Laurence FOUREL, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Alain LECOMTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Christine MOSCHENI, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Sandrine PFLIER, Katia PONCELET, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAU, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Julie SIAUDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Judith VIEILLE, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Thibault HEBRARD, Baptiste PEYRAUD pouvoir à Yann JEZEQUEL, Olivier POIRAUD pouvoir à Lucy MOREAU, Florence VILLES pouvoir à François GUYON, Lydia ZANATTA pouvoir à Aurore NADAL.

Titulaire absent suppléé :

Richard PAILLOUX par Simon CHARLES.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Guillaume RIOU.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Catherine ROUSSILLON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026****SPORTS - SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES - 36ÈME ÉDITION DE LA COULÉE VERTE**

Monsieur **Henri-Pierre BABEAU**, Délégué du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et notamment la compétence en matière de « soutien financier et en ingénierie aux manifestations sportives à rayonnement d'agglomération » ;

L'Association « Courir en Deux-Sèvres » organise la 36^{ème} édition de la « Coulée Verte » le dimanche 18 octobre 2026. En 2025, cette manifestation, à laquelle participent chaque année plusieurs écoles de l'agglomération, a réuni 3 350 coureurs sur le 8 kms et 3 230 sur le semi-marathon, sur 66 départements représentés, contribuant ainsi au rayonnement et à l'image sportive du territoire.

Par courrier en date du 3 juin 2026, l'association sollicite une subvention de 5 000 € et présente le plan de financement prévisionnel (hors valorisation) suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes	
Achats	182 000 €	Département	12 000 €
Services extérieurs (locations, assurances...)	16 350 €	CAN	5 000 €
Autres services extérieurs (publicité, déplacements, frais postaux...)	41 350 €	Ville de Niort	5 000 €
Frais de gestion	1 500 €	Région Nouvelle-Aquitaine	2 500 €
Charges exceptionnelles	100 €	Dons et mécénats	95 500 €
		Autofinancement	121 300 €
Total dépenses	241 300 €	Total recettes	241 300 €

Considérant le rayonnement territorial de la manifestation, il est proposé, au titre de la politique de soutien aux manifestations sportives, d'apporter une aide de 5 000 € à l'association « Courir en Deux-Sèvres ».

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Attribue une subvention de 5 000 € à l'association « Courir en Deux-Sèvres » pour la 36^{ème} édition de la Coulée Verte ;

- Approuve la convention correspondante ;
- Autorise le Président, ou le Délégué du Président, à signer la convention et les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Catherine ROUSSILLON

Henri-Pierre BABEAU

Secrétaire de séance

Délégué du Président

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».